

Dans toutes les situations énumérées ci-dessous, le formulaire ETRF-2351 est nécessaire. Instructions sur la façon de le remplir sont les suivantes :

Avant de continuer, s'il vous plaît noter que :

- ✓ Seuls les documents originaux et authentiques seront acceptés. Ils seront retournés par courrier recommandé.
 - ✓ Dans toutes les situations énumérées ci-dessous, ce formulaire doit être rempli. Veuillez suivre les instructions suivantes :
 - Tous les légats / héritiers, leurs adresses et numéros d'assurance sociale (exigé selon la Loi de l'impôt sur le revenu) doit être indiquée dans la Section G de ce formulaire.
 - Le formulaire doit être daté et signé par tous les représentants de la succession nommés dans la Section I. Les signatures doivent être soit:
 - Garanties par une institution financière canadienne agréée par la Banque du Canada ou par un membre du programme STAMP "Securities Transfer Agents Medallion Program".
 - OU
 - Authentifiées par un commissaire à l'assermentation identifié adéquatement à l'aide du timbre et de la signature de celui-ci.
 - OU
 - Authentifiées par un notaire identifié adéquatement à l'aide du timbre/sceau et de la signature de celui-ci.
- Nota : Toute clause du testament relative au gain de survie doit être respectée (p. ex. : clause de 30 jours; par conséquent, le formulaire QETRF(FR)(534) ne peut être signé que 30 jours après la date du décès).*
- Si la valeur nominale des obligations ou des régimes est supérieure à 20 000 \$, les légataires doivent signer la partie de la Section F relative au consentement et faire authentifier leurs signatures par un témoin.
 - Dans toutes les situations ci-dessous, si la valeur de la transaction est supérieure à **20,000 \$**, le formulaire doit être garanti par une institution financière ou authentifié par un notaire et NON un commissaire à l'assermentation.

PREUVE DE DÉCÈS - La Banque du Canada accepte les documents suivants :

- ✓ Un certificat de décès **ORIGINAL** délivré par le directeur de funérailles avec apposition du sceau et de la signature **ORIGINALE** de l'entreprise ou une copie certifiée par un notaire avec apposition de la signature et du sceau de celui-ci, ou une copie certifiée par une institution financière canadienne.
- ✓ Un certificat de décès **ORIGINAL** délivré par le Directeur de l'état civil ou une copie certifiée par un notaire avec apposition de la signature et du sceau de ce dernier, ou une copie certifiée par une institution financière canadienne.
- ✓ L'attestation **ORIGINALE** délivrée par un médecin légiste attitré ou une copie certifiée par un notaire avec apposition de la signature et du sceau ou timbre de celui-ci, ou une copie certifiée par une institution financière canadienne.
- ✓ Un certificat de décès **ORIGINAL** délivré par une église avec apposition du sceau et de la signature d'un ministre du culte ou une copie certifiée par un notaire avec apposition de la signature et du sceau ou timbre de celui-ci, ou une copie certifiée par une institution financière canadienne.

SUCCESSIONS TESTAMENTAIRES - AVEC TESTAMENT

Nota :

- Dans les cas où les testaments prévoient des legs en espèces, une preuve de paiement du legs accompagnée d'une quittance signée par le bénéficiaire devant témoin doit être obtenue avant d'accepter toute transaction relative aux obligations.

- Les obligations émises le 1^{er} novembre 2008 ou après (c.-à-d. les OEC de l'émission S114 et des émissions ultérieures ainsi que les OPC de l'émission P64 et des émissions ultérieures) ne peuvent plus être transférées au nom de la succession.

S i t u a t i o n	PARTAGE DE LA SUCCESSION	VALEUR MAXIMALE SANS HOMOLOGATION	DOCUMENTS REQUIS POUR EFFECTUER UN TRANSFERT OU UN ENCAISSEMENT <i>Nota : L'homologation sera requise dans tous les cas où la transaction demandée diffère des dispositions du testament.</i>
A	Lettres d'homologation Le ou les exécuteurs testamentaires partagent la succession entre les bénéficiaires nommés au testament.	N/A	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une copie notariée ou une copie certifiée conforme par la cour des lettres d'homologation (accompagnée d'une copie du testament) du propriétaire décédé. ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les exécuteurs testamentaires nommés dans les lettres d'homologation.

S i t u a t i o n	PARTAGE DE LA SUCCESSION	VALEUR MAXIMALE SANS HOMOLOGATION	DOCUMENTS REQUIS POUR EFFECTUER UN TRANSFERT OU UN ENCAISSEMENT <i>Nota : L'homologation sera requise dans tous les cas où la transaction demandée diffère des dispositions du testament.</i>
B	Legs particulier en obligations	Illimitée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une copie du testament du propriétaire décédé, certifiée conforme par un notaire. ✓ Preuve de décès du propriétaire décédé. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les exécuteurs testamentaires nommés au testament.
C	Conjoint(e) seul(e) bénéficiaire nommé(e) au testament	75 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une copie du testament du propriétaire décédé, certifiée conforme par un notaire. ✓ Preuve de décès du propriétaire décédé. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les exécuteurs testamentaires nommés au testament.
D	Enfants seuls bénéficiaires nommés au testament (sans conjoint(e) survivant(e))	50 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une copie du testament du propriétaire décédé, certifiée conforme par un notaire. ✓ Preuve de décès du (de la) conjoint(e). (Voir page 1.) ✓ Preuve de décès du propriétaire décédé. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les exécuteurs testamentaires et tous les bénéficiaires nommés au testament.
E	Conjoint(e) et enfants seuls bénéficiaires nommés au testament	50 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une copie du testament du propriétaire décédé, certifiée conforme par un notaire. ✓ Preuve de décès du propriétaire décédé. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les exécuteurs testamentaires et tous les bénéficiaires nommés au testament.
F	Enfants seuls bénéficiaires nommés au testament (conjoint(e) survivant(e))	50 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une quittance signée par le (la) conjoint(e) devant témoin. ✓ Une copie du testament du propriétaire décédé, certifiée conforme par un notaire. ✓ Preuve de décès du propriétaire décédé. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les exécuteurs testamentaires et tous les bénéficiaires nommés au testament.
G	Parents, frères et soeurs ou autres membres de la famille seuls bénéficiaires nommés au testament (sans conjoint(e)) (sans enfant)	20 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une copie du testament du propriétaire décédé, certifiée conforme par un notaire. ✓ Preuve de décès du (de la) conjoint(e). (Voir page 1.) ✓ Preuve de décès du propriétaire décédé. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les exécuteurs testamentaires et tous les bénéficiaires nommés au testament.
H	Conjoint(e) de fait, partenaire de même sexe ou ami(e) seul(e) bénéficiaire nommé(e) au testament	20 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une copie du testament du propriétaire décédé, certifiée conforme par un notaire. ✓ Preuve de décès du (de la) conjoint(e). (Voir page 1.) ✓ Preuve de décès du propriétaire décédé. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les exécuteurs testamentaires et tous les bénéficiaires nommés au testament.

S i t u a t i o n	PARTAGE DE LA SUCCESSION	VALEUR MAXIMALE SANS HOMOLOGATION	DOCUMENTS REQUIS POUR EFFECTUER UN TRANSFERT OU UN ENCAISSEMENT <i>Nota : L'homologation sera requise dans tous les cas où la transaction demandée diffère des dispositions du testament.</i>
I	Succession double entre conjoints (propriétaire d'obligations décédé) (conjoint(e)(décédé(e)) Enfant(s)(bénéficiaire(s))	20 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une copie du testament du propriétaire décédé, certifiée conforme par un notaire. ✓ Une copie du testament du (de la) conjoint(e), certifiée conforme par un notaire. ✓ Preuve de décès du propriétaire décédé. (Voir page 1.) ✓ Preuve de décès du (de la) conjoint(e). (Voir page 1.) ✓ Deux formulaires ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les exécuteurs testamentaires et tous les bénéficiaires nommés aux testaments des deux décédés. Le premier formulaire de transfert est requis pour transférer les obligations du propriétaire décédé à la succession du (de la) conjoint(e), et le deuxième formulaire est requis pour transférer la succession aux bénéficiaires du (de la) conjoint(e).
J	Organisation (p.ex. : organisme de bienfaisance, église, etc. seule bénéficiaire nommée au testament)	Homologation requise	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se reporter à la Situation A-des lettres d'homologation (à la page 1) pour savoir quels documents présenter. ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 doit être signé par tous les représentants de la succession du propriétaire d'obligations défunt.
K	Testament fiduciaire (le résidu de la succession doit demeurer investi)	Homologation requise	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se reporter à la Situation A-des lettres d'homologation (à la page 1) pour savoir quels documents présenter. ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 doit être signé par tous les représentants de la succession du propriétaire d'obligations défunt.

SUCCESSIONS INTESAT - SANS TESTAMENT - Situations L-Q

Nota : Les obligations émises le 1^{er} novembre 2008 ou après (c.-à-d. les OEC de l'émission S114 et des émissions ultérieures ainsi que les OPC de l'émission P64 et des émissions ultérieures) ne peuvent plus être transférées au nom de la succession.

S i t u a t i o n	PARTAGE DE LA SUCCESSION	VALEUR MAXIMALE SANS LETTRES D'ADMINISTRATION	DOCUMENTS REQUIS POUR EFFECTUER UN TRANSFERT OU UN ENCAISSEMENT <i>Nota : L'homologation sera requise dans tous les cas où la transaction demandée diffère des dispositions du testament.</i>
L	Lettres d'administration	N/A	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une copie notariée ou une copie certifiée conforme par la cour des lettres d'administration du propriétaire décédé. ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les exécuteurs testamentaires nommés dans les lettres d'administration.
M	Réclamation des obligations par le (la) conjoint(e) (sans enfant)	75 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Preuve de décès du propriétaire décédé. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par le (la) conjoint(e) du propriétaire décédé.
N	Réclamation des obligations par le (la) conjoint(e) et les enfants	50 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Preuve de décès du propriétaire décédé. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par le (la) conjoint(e) et tous les enfants du propriétaire décédé.

S i t u a t i o n	PARTAGE DE LA SUCCESSION	VALEUR MAXIMALE SANS LETTRES D'ADMINISTRATION	DOCUMENTS REQUIS POUR EFFECTUER UN TRANSFERT OU UN ENCAISSEMENT <i>Nota : L'homologation sera requise dans tous les cas où la transaction demandée diffère des dispositions du testament.</i>
O	Réclamation des obligations par les enfants (sans conjoint(e) survivant(e))	50 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Preuve de décès du propriétaire décédé. (Voir page 1.) ✓ Preuve de décès du (de la) conjoint(e). (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les enfants du propriétaire décédé.
P	Réclamation des obligations par les enfants (conjoint(e) survivant(e))	50 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une quittance signée par le (la) conjoint(e) survivant(e) devant témoin. ✓ Preuve de décès du propriétaire décédé. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les enfants du propriétaire décédé.
Q	Parents ou frères et soeurs si les parents sont décédés (sans conjoint(e)) (sans enfant)	20 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Preuve de décès du propriétaire décédé. (Voir page 1.) ✓ Si les parents sont décédés, fournir une preuve de décès pour eux. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les parents ou tous les frères et sœurs du propriétaire décédé.

OBLIGATIONS AVEC IMMATRICULATIONS SPÉCIALES

Nota : Ce type d'immatriculation ne s'applique qu'aux titres émis AVANT novembre 2008 (c.-à-d. les OEC de l'émission S113 et des émissions antérieures, et les OPC de l'émission P63 et des émissions antérieures).

S i t u a t i o n	PARTAGE DE LA SUCCESSION	VALEUR MAXIMALE SANS HOMOLOGATION	DOCUMENTS REQUIS POUR EFFECTUER UN TRANSFERT OU UN ENCAISSEMENT <i>Nota : L'homologation sera requise dans tous les cas où la transaction demandée diffère des dispositions du testament.</i>
R	Copropriétaires (deux noms ou plus sans survivant) La succession du propriétaire décédé a droit à la part du défunt de la valeur nominale des obligations.	Pour connaître la valeur de la part du propriétaire décédé, se reporter aux valeurs maximales transférables à la succession.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultez les scénarios de succession approprié décrit dans les Situations A-Q pour les documents nécessaires ✓ Proof of death of the bond owner. (See page 1.) ✓ Formulaire ETRF-2351 signé par les copropriétaires survivants devant témoin autorisant le partage des obligations et la remise de la part du la décédé. ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 doit être signé par tous les représentants de la succession du propriétaire d'obligations défunt.
S	Entreprise individuelle (p.ex. : Marie Dupont exploite une entreprise ayant pour nom Fleuriste Marie)	Homologation requise	<p><i>Nota : les obligations de cette situation doivent être encaissées.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultez les scénarios de succession appropriée décrit dans les Situations A- Lettres d'homologation (à la page 1) ou Situation L- Lettres d'administration (à la page 3) pour les documents nécessaires. ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 doit être signé par tous les représentants de la succession du propriétaire d'obligations défunt.